



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires  
du Lot

Secrétariat Général

Unité des procédures environnementales

Affaire suivie par : Brigitte Alibert

Téléphone : 05.65.23.60.37

Télécopie : 05.65.23.61.61

Courriel : [brigitte.alibert@lot.gouv.fr](mailto:brigitte.alibert@lot.gouv.fr)

## AVIS AU PUBLIC

### **Renouvellement de l'autorisation d'exploiter une installation temporaire de broyage de pneus usagés à LACHAPELLE-AUZAC accordée à la Sté ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2016, la Sté ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES a reçu le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une unité temporaire de broyage de pneumatiques et ses installations annexes au lieu dit « Grézie » sur le territoire de la commune de LACHAPELLE-AUZAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de LACHAPELLE-AUZAC où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 12 février 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires du Lot,

  
Philippe Grammont